

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 9 décembre 2020	
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 12 Absents : 5 Pouvoirs : 2 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CIAS-46/2020	L'an deux mille vingt, le 9 décembre à dix-neuf heures , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles Chatagnat Date de convocation : 3 décembre 2020 Présents : Mesdames Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Odile DERONZIER, Carine DUVERNOIS, Marie-Chantal FIGUET, Florence POZZO, Sandrine TASSET (visio-conférence) ; Messieurs Andre-Gilles CHATAGNAT, Jérémie COURLET, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL. Absents excusés : Mesdames Carole BRETON (pouvoir à M. CHATAGNAT), Isabelle DREVET, Céline FILET, Marie-Antoinette SIMON (pouvoir à Mme FIGUET), Monsieur Paul RANNARD. M. Joseph TRAVAIL est désigné secrétaire de séance.		

Envoyé en préfecture le 15/12/2020
 Reçu en préfecture le 15/12/2020
 Affiché le 
 ID : 074-200070852-20201209-CIAS_46_2020-DE

OBJET : FINANCES – Transfert financier entre l'EHPAD et le CIAS dans le cadre des travaux de construction du nouvel EHPAD.

Vu la délibération n°15/2020 du CIAS en date du 10/03/20 approuvant le budget prévisionnel.
 Vu la délibération n°18/2020 du CIAS en date du 10/06/20 approuvant le budget prévisionnel.

Considérant que le CIAS a engagé les entreprises devant réaliser les travaux du futur EHPAD, c'est-à-dire des entreprises d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et des cabinets d'études techniques.
 Considérant que la CC Ussets et Rhône achète les terrains d'assiette du futur EHPAD et que le CIAS en porte la construction, à travers son budget principal et son budget annexe EHPAD.
 Considérant que, au sein du CIAS, les dépenses ont, depuis l'engagement du projet, toutes été supportées par le budget principal (BP).
 Considérant que, à la suite d'échanges et d'analyses financières avec les services de la DGFIP de Haute-Savoie et ce à la demande du CIAS Ussets et Rhône, l'ensemble des coûts afférent au nouvel EHPAD seront supportés par le budget annexe (BA) EHPAD du CIAS, y compris les recettes liées au FCTVA.

Le Vice-Président indique qu'un bail à construction ou emphytéotique sera signé entre le CIAS Ussets et Rhône et la CC Ussets et Rhône car le tènement foncier appartient à la Communauté de Communes.
 Le Vice-Président du CIAS rappelle les dépenses engagées dans le cadre de l'EHPAD du Val des Ussets ainsi que les recettes touchées au titre du FCTVA, qu'il rappelle via le tableau ci-dessous :

Entreprise	Objet	Montant	Date	N°Border eau/ N°mandat
ELYFEC	Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour construction d'un EHPAD-Situation 2	857,64 €	25/11/2019	20/42
BUREAU VERIT	Contrôle technique pour construction d'un EHPAD-Situation 3	1 700,47 €	25/09/2019	16/38
INGENIUS	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 2	22 567,55 €	09/09/2019	15/37
SPC	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 2	22 771,32 €	09/09/2019	15/36
SOL ETUDE	Etude géotechnique de conception EHPAD	360,00 €	02/09/2019	14/35

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

SEMCODA.	AMO-Conducteur opération EHPAD-Situation n°1	22 384,03 €	27/08/2019	13/34
STUDIS Ingénieur	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD	6 039,00 €	30/07/2019	12/33
SOL ETUDE	Etude géotechnique de conception EHPAD	2 592,00 €	30/07/2019	12/32
GIRALDON INGENI	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD	4 544,10 €	23/07/2019	11/30
CE2T	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD	4 544,10 €	23/07/2019	11/29
INGENIUS	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD	16 096,08 €	08/07/2019	10/27
SPC	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD	16 096,08 €	08/07/2019	10/26
ELYFEC	Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour construction d'un EHPAD-Situation n°1	509,54 €	08/07/2019	8/23
BUREAU VERITAS	Contrôle technique pour construction d'un EHPAD-Situation 2	841,88 €	08/07/2019	8/22
BUREAU VERITAS	Contrôle technique pour construction d'un EHPAD-Situation n°1	985,12 €	08/07/2019	8/21
ELYFEC	Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour construction d'un EHPAD-Situation n°3	517,61 €	18/06/2020	11/18
BRIERE Bureau d	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 2	12 558,24 €	14/05/2020	10/17
STUDIS Ingénieur	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 3	5 540,40 €	29/04/2020	9/16
GIRALDON INGENI	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 3	12 392,26 €	22/04/2020	8/15
ATELIER PAYSAGE	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 1	3 649,50 €	22/04/2020	8/14
INGENIUS	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 4	11 842,60 €	15/04/2020	6/12
CE2T	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD - Situation 2	14 702,40 €	15/04/2020	6/11
SPC	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 4	11 842,60 €	15/04/2020	6/10
INGENIUS	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 3	32 174,93 €	04/02/2020	4/8
SEMCODA.	AMO-Conducteur opération EHPAD-Situation n°2	11 332,73 €	04/02/2020	4/7
SOL ETUDE	Etude géotechnique création EHPAD	1 320,00 €	29/01/2020	3/6
GIRALDON INGENI	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 2	7 329,60 €	22/01/2020	2/5
SPC	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 3	32 238,07 €	22/01/2020	2/4
STUDIS Ingénieur	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 2	4 900,80 €	22/01/2020	1/3
BRIERE Bureau d	Maîtrise d'œuvre construction d'un EHPAD-Situation 1	11 888,10 €	22/01/2020	1/2
REZ'ON	Maîtrise d'Œuvre construction d'un EHPAD-Situation 1	1 829,70 €	22/01/2020	1/1

Le Vice-Président du CIAS informe que le coût total est de 298 948,45 € et que le montant de FCTVA, fondé sur le taux de 16,404 %, est de 49 827,75 €.

Il précise qu'il convient dès lors de procéder à un transfert des frais d'études des comptes 203 et 2313 du BP du CIAS au compte 2314 du BA de l'EHPAD sur la base d'un titre réel pour le BP du CIAS et d'un mandat réel pour le BA de l'EHPAD dont la somme correspond à un montant de 298 948,45 €.

Concernant le remboursement du FCTVA, le Vice-Président annonce qu'un rescrit va être formulé auprès des services de la DGFIP du Département afin de savoir exactement s'il convient de :

- Procéder à un remboursement à la Préfecture de Haute-Savoie des recettes touchées au titre du FCTVA par mandat au compte 10222 et correspondant à un montant de 49 824,75 €,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

- Rembourser le montant du FCTVA de 49 824,75 € à la Préfecture car l'EHPAD est considéré comme un établissement non assujetti à la TVA.

Le Vice-Président souligne que le budget de l'EHPAD du Val des Ussets bénéficiera de mesures de déduction de sa TVA à 20 % au titre de la livraison à soi-même au fur et à mesure des travaux et pourra se faire rembourser les crédits de TVA constatés et que, à la fin des travaux, la livraison à soi-même du bâtiment achevé donnera lieu à déclaration et à taxation au taux de 5,5 %. Le Président signale que ces mesures ont été confirmés par courrier de la DGFIP en date du 25 mai 2020 mais que cela va faire l'objet d'une demande de rescrit auprès de l'administration fiscale car la Préfecture a confirmé que l'EHPAD pouvait bénéficier du remboursement de FCTVA.

Le Vice-Président indique que les marchés relatifs à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre et aux travaux seront transférés du BP-CIAS au BA-EHPAD.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

VALIDE la proposition du Vice-Président du CIAS consistant à faire supporter les frais d'étude concernant le futur EHPAD pris en charge par le budget principal du CIAS au budget annexe de l'EHPAD.

DEMANDE que soit versé une subvention de 298 948,45 € du budget annexe de l'EHPAD du Val des Ussets au budget principal du CIAS.

CHARGE les services de la trésorerie de Frangy-Seyssel de procéder au mandatement de ce crédit.

NOTIFIE la présente délibération à la Trésorerie de Frangy-Seyssel et à la DGFIP de Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT



